

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
DIVISION : 01-MONTRÉAL  
NO COUR : 500-11-049838-150  
NO BUREAU : 156297-002

COUR SUPÉRIEURE  
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* »  
(LRC 1985, ch. C-36) »

---

DANS L'AFFAIRE DE  
L'ARRANGEMENT OU DU  
COMPROMIS DE :

**9323-7055 QUÉBEC INC. (ANCIENNEMENT CONNUE  
SOUS LE NOM D'AQUADIS INTERNATIONAL INC.)**

Personne morale dûment constituée, ayant sa place d'affaires  
située au 1080, côte du Beaver Hall, bureau 2100, Montréal,  
Québec, H2Z 1S8.

Compagnie débitrice

---

**AVIS DE DÉPÔT DU PLAN DE TRANSACTION ET D'ARRANGEMENT, DE  
CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS DE LA COMPAGNIE  
DÉBITRICE ET DE LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN DE TRANSACTION  
ET D'ARRANGEMENT**

---

Avis est par les présentes donné que, le 13 mars 2019, la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») a rendu une Ordonnance autorisant le dépôt du plan de transaction et d'arrangement de la Compagnie débitrice en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* daté du 8 janvier 2019 (le « Plan ») ainsi que la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers afin de voter sur le Plan le 25 avril 2019 (l'« Ordonnance relative à l'assemblée des créanciers »).

Vous trouverez ci-joint le Plan, l'Ordonnance relative à l'assemblée des créanciers, le formulaire de vote et le formulaire de procuration. Tous les documents afférents à la restructuration de la Compagnie débitrice sont par ailleurs disponibles sur le site du Contrôleur au :

<https://www.raymondchabot.com/dossiers-publics/9323-7055-quebec-inc/>

Pour être accepté, le Plan doit être approuvé par la majorité requise des créanciers, soit si les créanciers qui ont le droit de voter et représentent au moins la moitié du nombre de réclamations prouvées et les deux tiers de la valeur des réclamations prouvées votent effectivement sur la résolution approuvant le Plan en personne ou par procuration à l'assemblée. À cette fin, vous êtes convoqués à l'assemblée des créanciers de la Compagnie débitrice qui se tiendra **le 25 avril 2019 à 10 h 30 au bureau du Contrôleur situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal (Québec) H3B 4L8.**

Vous êtes aussi, par la présente informés, qu'une audition sur l'homologation du Plan se tiendra **au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), à une date, une heure et dans une salle à être déterminées.**

**9323-7055 QUÉBEC INC. (ANCIENNEMENT CONNUE SOUS LE NOM D'AQUADIS INTERNATIONAL INC.)**

Avis de dépôt du Plan d'arrangement, de convocation de l'assemblée des créanciers de la Compagnie débitrice et de la requête pour approbation par le Tribunal du Plan d'arrangement

2

---

Les seules personnes autorisées à être présentes et à voter lors de l'assemblée des créanciers sont ceux ayant une réclamation prouvée, telle que définie au Plan et à l'Ordonnance relative à l'assemblée des créanciers, ou leur fondé de pouvoir aux termes d'une procuration déposée auprès du Contrôleur avant l'assemblée des créanciers. Toutefois, les personnes détenant une réclamation non déterminée pourront assister à l'assemblée, bien que leur vote ne sera pas tenu en compte, à moins que le tribunal en décide autrement.

La détermination à savoir si un créancier a une réclamation prouvée et le montant de ladite réclamation prouvée est faite en conformité avec l'Ordonnance relative au traitement des réclamations datée du 6 janvier 2016, l'Ordonnance relative à l'assemblée des créanciers et le Plan.

Les créanciers détenant une réclamation prouvée peuvent exercer leur droit de vote de l'une des manières suivantes :

- En faisant parvenir au Contrôleur, un formulaire de vote rempli. Afin d'être considéré, le formulaire de vote devra avoir été reçu par le Contrôleur **au plus tard à 10 h 30 le 24 avril 2019**, soit un jour ouvrable avant le début de l'assemblée des créanciers;
- En donnant une procuration à une personne de leur choix en complétant le formulaire de procuration et en le faisant parvenir au Contrôleur, avant l'assemblée; ou
- En votant en personne à l'assemblée.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec les représentants du Contrôleur :

Raymond Chabot inc.  
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000  
Montréal (Québec) H3B 4L8  
Télécopieur. : 514 878-2100

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI  
Téléphone : 514 393-4848 – courriel : Gagnon.Jean@rcgt.com

ou

Dax Romero  
Téléphone : 514 393-4799 – courriel : Romero.Dax@rcgt.com

Montréal, le 10 avril 2019.

RAYMOND CHABOT INC.  
Contrôleur

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI